- La route départementale 29E1: Il s'agit de la route du Noirmont permettant de relier le centre bourg des Rousses à la RD 415 et au domaine de sport et de loisirs. Axe de transit vers la Suisse, elle supporte la moitié du trafic de la RD415, soit environ 1500 véhicules chaque jour.
- □ La route départementale 29E2 : Cette voie longe le lac depuis le centre bourg des Rousses à destination de la commune de Bois d'Amont. Elle permet notamment de gagner le centre nautique et supporte une partie du transit vers la Suisse.
- **La route départementale 25**: Située en limite communale, elle permet de relier la commune de Morez au village de Prémanon.

Enfin la commune dispose d'un réseau de voies communales assurant la connexion aux axes principaux ainsi que la liaison entre les différents hameaux et les habitations isolées. Il est localement contraint par la topographie.

Le quadrillage du bourg est relativement complet bien qu'il manque quelques traverses et que la voirie soit adaptée à un usage restreint. En dehors du centre, le réseau est plus limité. En effet, il existe peu de transversales au sein de la combe en raison de la présence du lac et de la tourbière. Au hameau de la Doye, les multiples réseaux se concentrent en fond de vallée: route départementale et communale, et voie ferrée. Enfin le secteur Nord du coteau est peu desservi. En outre, il est équipé de voies étroites et sinueuses qui complexifient la montée.

# 2.3.2. Circulation

Trois liaisons de transit se distinguent sur le territoire des Rousses, avec leurs difficultés :

- □ Liaison Morez-Vallée de la Bienne vers la Suisse sur la RD 1005. Quelques difficultés sont rencontrées à hauteur du centre bourg des Rousses.
- □ Liaison Prémanon Les Rousses Bois-d'Amont sur la RD 29 et la RD 415. Le passage au hameau de La Cure s'effectue de manière complexe.
- Liaison vers la Vallée du Joux (bassin d'emplois suisse) sur la RD1005, la RD 415 ou la RD 29E2. Les mêmes difficultés s'imposent à hauteur du centre bourg.

Dans le centre bourg des Rousses, les voies de transit (RN 5, route du Noirmont) et de dessertes se mêlent. Les flux, concentrés, engendrent des passages complexes en deux points : le secteur de l'office du tourisme et le croisement de la rue Pasteur avec la RN 5. En outre, la hiérarchisation des voies est délicate dans ces espaces urbains qui manquent de lisibilité pour les usagers.

On assiste également à un engorgement de la route du Noirmont (RD 29E1), qui concentre les flux provenant de la RD 415 et de la route du Lac (RD 29E2). Ceux deux axes concentrent l'ensemble des déplacements vers le domaine sportif et de loisirs de la commune et vers le bassin d'emplois de la vallée du Joux. Des aménagements ont récemment été réalisés pour améliorer les conditions de circulation.

Au secteur de la Cure, la circulation est rendue difficile par une ramification complexe autour des trois axes principaux de la commune (la RN 5, la RD 29, la RD 415) et du passage de la frontière.

D'autres difficultés sont à signaler sur les liaisons interquartiers, qui s'effectuent principalement au sein du bourg. En effet, certains carrefours présentent des conditions de circulations complexes. Il s'agit des croisements:

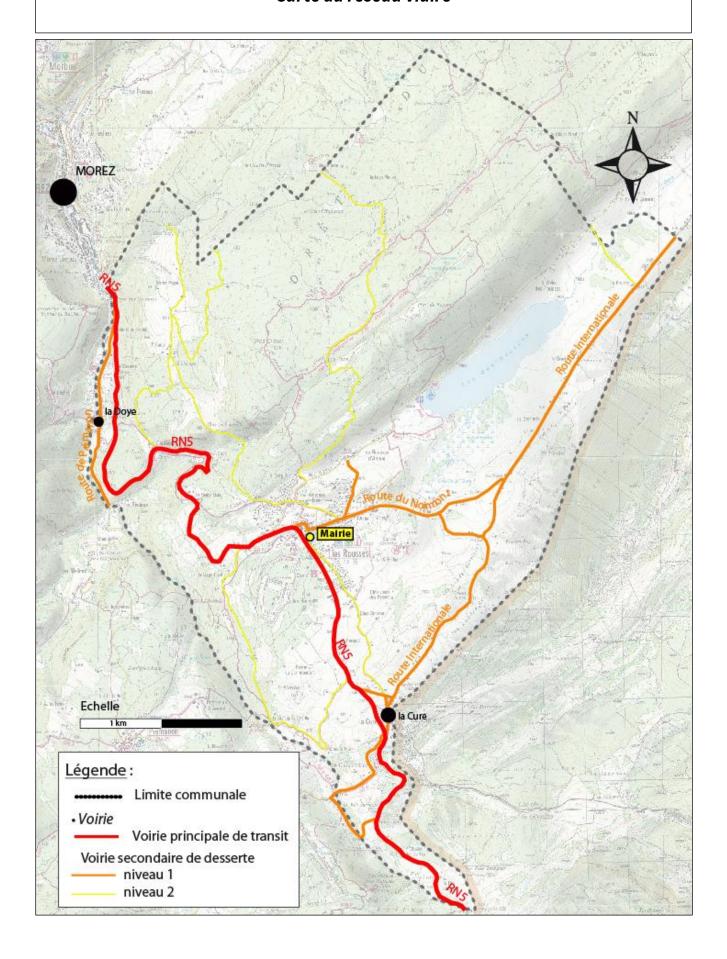
- □ De la route du Génie avec la RN 5.
- □ De la route du Noirmont avec la route des Rousses-en-bas et la route de la Redoute;
- □ De la route de Trélarce avec la route du Génie et la route des Rousses-en-bas ;
- Et enfin le secteur de la Cure avec la RN 5.

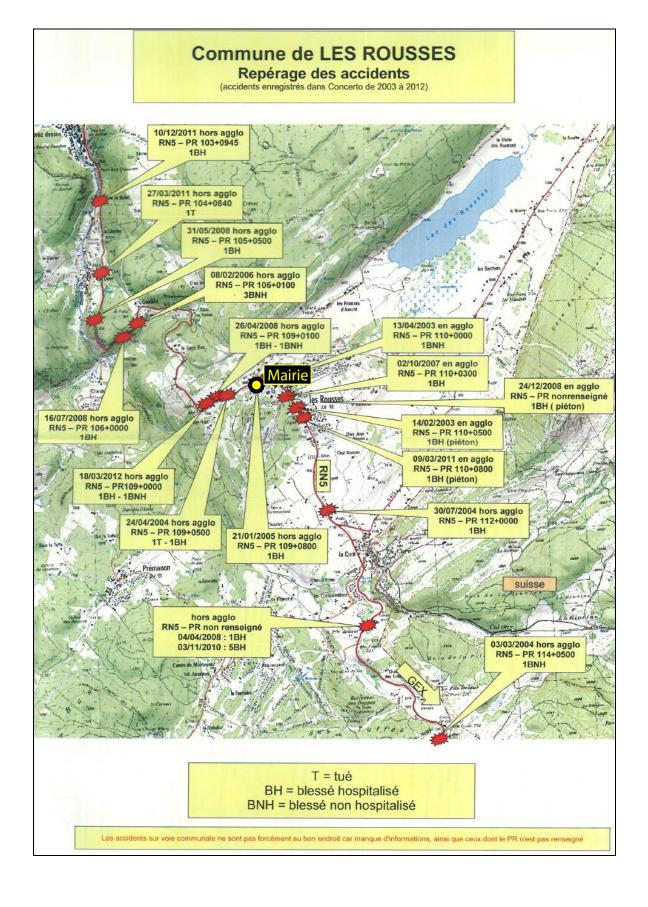
Enfin, si l'ensemble des difficultés de circulation, signalées ci-dessus, ont été relevées en basse saison, il est évident que l'engorgement ne peut être qu'accentuer en haute saison (période estivale mais surtout hivernale). Sur l'ensemble du plateau des Rousses (6 communes), la population passe notamment de 6000 à plus de 20 000 personnes pendant les périodes de tourisme d'hiver et engendre une hausse des déplacements toute aussi proportionnelle. Il est par conséquent indispensable de prendre en compte la problématique de saisonnalité des flux au sein de la commune.

# 2.3.3. Sécurité routière

Sur la commune des Rousses, de 2003 à 2012 inclus, soit 10 ans, 32 accidents corporels recensés par la gendarmerie ont été répertoriés, dont 8 en agglomération (cf. annexe 2) ; le bilan humain fait état de 2 tués, 35 blessés hospitalisés et 24 blessés non hospitalisés.

# Carte du réseau viaire





# 2.3.4. Stationnement

La forte fréquentation de la commune notamment en période touristique est source de difficultés en matière de stationnement. Gros consommateur d'espace, le stationnement demande une attention particulière au pied de chaque site sportif ou de loisirs, mais également aux abords des zones d'habitations. Cependant ce n'est pas sur ces espaces que se concentrent les difficultés mais plutôt au centre-bourg.

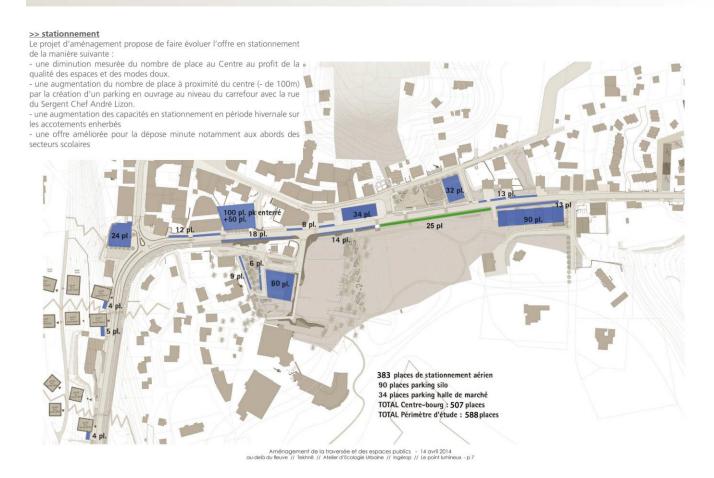
La capacité en stationnement est relativement importante, mais connaît ponctuellement des phénomènes de saturation. L'importance des superficies dédiées au stationnement a des conséquences en termes d'image u centre-bourg et en termes d'appropriation de l'espace par les autres usages – piétons notamment.

Cette problématique a été résolue dans le cœur du village par la suppression des stationnements repoussés en périphérie pour valoriser les espaces publics.

En revanche elle se pose toujours notamment aux abords de l'office du tourisme et sur le parking de l'omnibus.

La commune a engagé en 2014 un programme de requalification de ces espaces « périphériques » :

# LE STATIONNEMENT



La capacité globale en place de stationnements va être accrue aux abords du cœur de village.

# 2.3.5. Transports en commun

Le Conseil Départemental du Jura garantit un réseau de transport à l'échelle du département. 7 lignes de transport scolaires sont ainsi assurées sur le territoire des Rousses. Ces lignes assurent au minimum un aller-retour par jour aux élèves des établissements scolaires environnant. Ces 7 lignes effectuent les trajets suivants:

- □ Ligne: S719 Le Vivier Les Rousses Collège
- □ Ligne: S724 Prémanon Morez Secondaires
- □ Ligne: S735 Bois d'Amont Saint Claude Secondaires
- □ Ligne: S755 Le Vivier Bois d'Amont Primaires
- □ Ligne: S765 La Doye Les Rousses Primaires
- □ Ligne: LS 702 Bois d'Amont Les Rousses Morez
- □ Ligne: LS 704 Les Rousses Prémanon Lamoura

Source: www.jurabus.com

Le Conseil Départemental assure également deux lignes de transport en commun fonctionnement le samedi.

- □ Ligne: L 702 Bois d'Amont Les Rousses Morez
- □ Ligne: L 704 Les Rousses Prémanon Lamoura

La ligne L702 permet notamment de gagner les zones de chalandise des commerces les plus proches qui se trouvent principalement au niveau de Morez.

#### Projet Tram-train ou train Nyon-St-Cergue-Les Rousses

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, regroupant les communes d'Arzier-Le-Muids, Genolier, Givrins, Les Rousses, St-Cergue et Trélex, a imaginé l'extension d'une ligne de chemin de fer existante Nyon-St-Cergue-La Cure jusqu'au cœur du village des Rousses et s'appuyant sur le mode du tram train ou du train. En facilitant et en réduisant considérablement le temps de déplacement, ce nouveau mode de transport ferait de la commune des Rousses le nouveau domaine de villégiature des Suisses et, inversement, faciliterait considérablement les déplacements vers le bassin d'emplois suisse.

# 2.3.6. Véhicules électriques

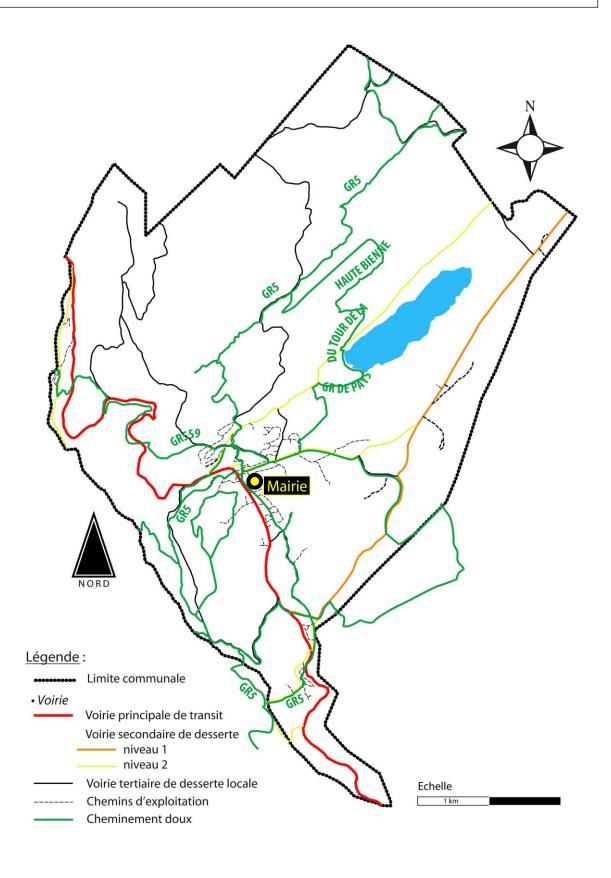
En 2015 la commune ne compte aucune borne de recharge publique pour les véhicules électriques. Le département du Jura dans son programme d'implantation d'une quarantaine d points de recharges devrait implanter une borne sur la commune en 2016.

# 2.3.7. Les déplacements doux

L'activité touristique des Rousses, et de son plateau, est également portée par les itinéraires touristiques de Grande Randonnées qui sillonnent la commune et sur lesquels se raccrochent des itinéraires plus locaux. Ils sont le support d'un tourisme estival (randonnées) mais également hivernal à travers les itinéraires de ski nordique et de raquette. Ces cheminements constituent avec la voirie piétonne et cyclable le réseau de déplacements doux de la commune.

Dans le tissu urbain, cependant, si hier les voiries de la RD 415 et de la RD 1005 étaient adaptées aux piétons et cyclistes, elles souffrent aujourd'hui d'un trafic plus important qui porte atteintes à la sécurité des usagers non motorisés. Elles se complètent toutefois de nombreuses voiries secondaires permettant des circulations sécurisées en alternatives aux voies principales. Certaines liaisons entre les quartiers et vers les sites d'activités se font pourtant difficilement du fait de la traversée nécessaire des axes de circulation importants.

# Carte des circulations douces



# 2.4. RISQUES ET NUISANCES

# 2.4.1. Nuisances

#### Pollution atmosphérique

De par sa situation, Les Rousses n'est soumise à aucune nuisance atmosphérique.

Ainsi, la commune bénéficie d'un air de qualité, très peu pollué et dénué de fumées et poussières issues d'activités industrielles intensives et ce, malgré la proximité du bassin d'activité du Lac Léman dont les nuisances sont tenues à l'écart grâce aux vents de Sud-Ouest et à la barrière rocheuse du Massif du Noirmont.

Par ailleurs, les seuls désagréments olfactifs pouvant être recensés sont issus des exploitations agricoles mais n'importunent pas de façon significative les zones urbanisées.

# **Exposition aux bruits**

Les nuisances sonores liées aux axes de circulation sont cependant à signaler aux abords de la RN5. Cette route constitue, en effet, le support principal du trafic sur la commune, notamment en provenance et à destination de la Suisse. Les tronçons communaux ont été classés en fonction de leur niveau d'émission sonore (en application du décret n°95.21 du 9 janvier 1995 et de l'arrêté du 30 mai 1996 du ministère de l'environnement). Le classement détermine la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces infrastructures. 3 tronçons ont fait l'objet de ce classement sur la commune :

- □ Tronçon Morbier Sud Les Rousses Nord : classement en catégorie 3 ;
- □ Tronçon Rousses traverse Limite agglomération : classement en catégorie 4;
- □ Tronçon Rousses sortie agglomération La Cure carrefour RD 25 : classement en catégorie 3.

La catégorie 3 considère que les tronçons classés sont soumis à des nuisances phoniques sur 100 mètres de part et d'autre de la voie. Les tronçons de catégorie 4 sont affectés par le bruit sur une distance de 30 mètres.

#### Le PPBE - plan de prévention du bruit dans l'environnement

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement définit une approche commune à tous les états membres de l'Union Européenne visant à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement.

Elle a été transposée en droit français par ordonnance, ratifiée par la loi du 26 octobre 2005 et figure désormais dans le Code de l'Environnement.

Cette approche est basée sur une cartographie de l'exposition au bruit, sur une information des populations et sur la mise en œuvre de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) au niveau local.

Les articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 du code de l'environnement définissent les autorités compétentes pour arrêter les cartes de bruit et les plans de prévention du bruit dans l'environnement.

En ce qui concerne les grandes infrastructures routières et ferroviaires du réseau national, les cartes de bruit et les PPBE sont arrêtés par le Préfet, selon les conditions précisées par la circulaire du 7 juin 2007 relative à l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et par l'instruction du 23 juillet 2008.

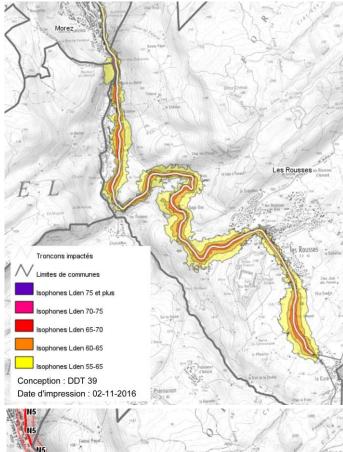
Les cartes stratégiques de bruit des RN83 et RN5 ont été approuvées par arrêté préfectoral n°201008-0006 du 8 janvier 2013.

L'ensemble des sections concernées par les cartes figure en annexe 1 de l'arrêté.

Les tableaux des populations exposées figurent en annexe 2 de l'arrêté, dans le résumé non technique des cartes. Ce dernier est consultable ici: <a href="http://www.jura.gouv.fr/content/download/7095/52839/file/AP 2013008-0006">http://www.jura.gouv.fr/content/download/7095/52839/file/AP 2013008-0006</a> annexeRN.pdf

#### Les zones exposées au bruit (carte de type A)

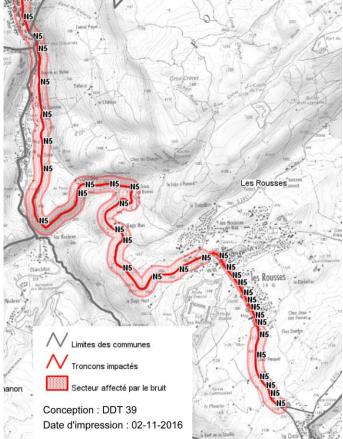
Les cartes de type A représentent les zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones pour chaque indicateur (Lden et Ln). Les isophones calculés à une hauteur de 4 mètres sont tracés à partir de 55 dB(A) en Lden (Jour-Soirée-Nuit) et 50 dB(A) pour l'indicateur Ln (Nuit).



# Les secteurs affectés par le bruit (carte de type B)

Les cartes de type B correspondent aux secteurs affectés par le bruit conformément au classement sonore des infrastructures de transports terrestres qui a été établi et arrêté par le Préfet en application de l'article 5 du décret 95-21 du 9 janvier 1995.

Ce classement définit pour les futurs bâtiments de type habitation, enseignement, santé et hôtel situés dans ces secteurs affectés par le bruit un isolement acoustique minimal à appliquer en façade. Ces prescriptions sont fixées dans l'arrêté du 30 mai 1996.

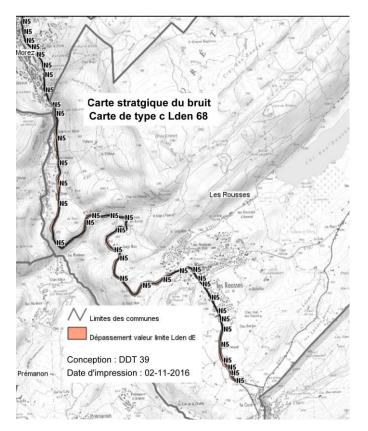


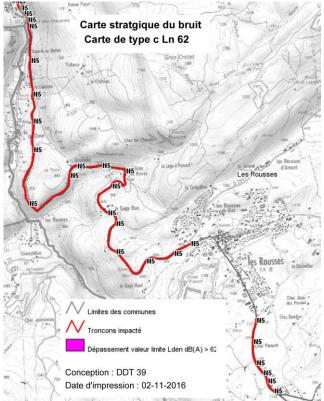
# Les zones dépassant les valeurs limites (carte de type C)

Les cartes de type C représentent les zones où les valeurs limites de niveau sonore sont dépassées notamment pour les bâtiments d'habitations, d'enseignement et de santé.

Il est à préciser que, pour la caractérisation d'un bâtiment dans le cadre des cartes de type C, les indicateurs Lden et Ln sont évalués sans tenir compte de la dernière réflexion sur la façade du bâtiment concerné. Ce mode opératoire implique une correction de -3 dB(A), par rapport à la carte de bruit de type A.

Pour la route, les valeurs limites sont 68 dB(A) en Lden et 62 dB(A) en Ln. Les PPBE doivent être établis sur ces zones.





# a. - Risques technologiques liés aux canalisations de transport de matières dangereuses

L'arrêté ministériel du 4 août 2006, paru au Journal Officiel du 15 septembre 2006, fixe les conditions d'implantation des canalisations de transport de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques.

L'arrêté détermine les catégories d'implantation, les conséquences sur l'environnement et les mesures compensatoires, les conditions d'installation de bâtiments recevant du public à proximité, mais également les zones de dangers à respecter autour des ouvrages telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Ainsi la commune des Rousses est concernée par le passage de deux canalisations autour desquelles s'appliquent les périmètres suivants (en demi-largeurs de part et d'autre de chaque canalisation et exprimé en mètres).

Canalisation	DN	PMS	(1) Zone	(1) Zone	(1) Zone
		(bar)	de dangers	de dangers	de dangers
			très graves	graves	significatifs
			Distance (m)	Distance (m)	Distance (m)
Antenne de ETREZ-LA CURE	450	80	135	185	235
Antenne de MOREZ	Antenne de MOREZ 100 80		10	15	25
Postes					
LES ROUSSES COUP DP MOREZ (LA DOYE)			26	26	26
LES ROUSSES COUP - LA CUP	LES ROUSSES COUP - LA CURE			26	26

# 2.4..3. Risques naturels

Les risques suivants sont recensés sur la commune des Rousses.

# a. Risques Géologiques

En 1998, la préfecture du Jura a élaboré un atlas des risques géologiques du département au 1/50 000ème. Celui-ci recense les zones sensibles, potentiellement instables et reconnues comme telles afin de constituer un outil d'aide à la décision dans le cadre d'un projet d'aménagement ou de construction au sein des communes du Jura.

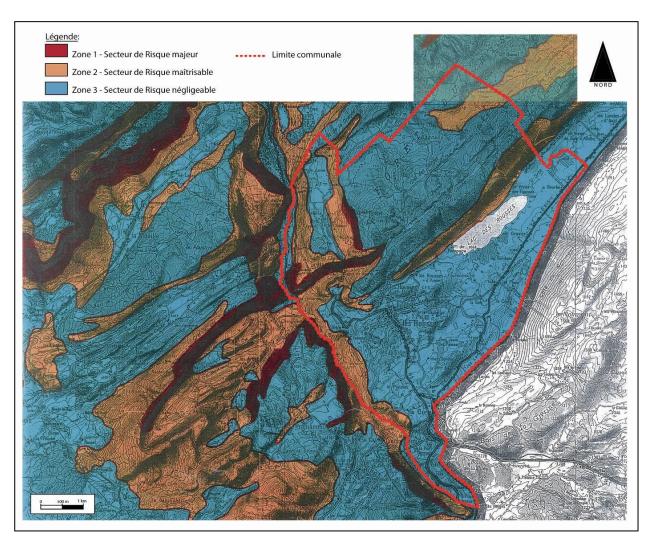
Le territoire de la commune des Rousses a ainsi été classé à partir des trois niveaux de risque établis :

- Zone 1 couleur rouge secteur de risques majeur (mouvement en cours, ou mouvement à très forte probabilité)
  constructions à proscrire.
- Zone 2 couleur orange secteur de risque maîtrisable (mouvement possible mais de nature et d'intensité mesurables et pouvant être maîtrisé) constructions et aménagements soumis à conditions spéciales selon étude géotechnique préalable.
- Zone 3 couleur verte secteur de risque négligeable (état actuel des connaissances ne faisant pas apparaître de probabilité de mouvements) constructions possibles mais pouvant ponctuellement nécessiter un avis géotechnique.

Il apparaît que le territoire des Rousses recense les trois niveaux de risques. Le secteur urbanisé de la combe est classé en secteur de risque négligeable. A ses abords figurent quelques zones à risque maîtrisable localisés au sein de la vallée du Bief de la Chaille et de la Bienne, ainsi qu'au pied du Mont Risoux, sur la rive Nord du Lac. Sur ces secteurs, seuls figurent quelques constructions isolés ou hameaux de taille modeste.

Les secteurs de risques majeurs localisés sur la commune, se situent sur des secteurs à forte pente non urbanisés. Quelques constructions isolées se situent à proximité.

Extrait de l'Atlas des Risques Géologiques dans le Jura - Commune des Rousses



Source : Atlas des Risques Géologiques dans le Jura – Préfecture du Jura - 1998

#### b. Risque sismique

Selon le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010, la commune est dans une zone à sismicité modérée (3).

#### c. Risques Inondation:

Une étude IPSEAU, réalisée sur le département du Jura en juillet 1995 et portant sur les inondations liées au ruissellement urbain, les crues de plaine et les crues torrentielles, a permis de mettre en évidence les secteurs soumis à risque sur la commune.

Ainsi, sur la carte page suivante, la rivière de la Bienne et son affluent le Bief de la Chaille sont identifiés comme cours d'eau à risque, particulièrement au lieu-dit « Les Rivières » exposé à des phénomènes de ruissellement.

# Catastrophes naturelles:

Deux arrêtés interministériels ont reconnus l'état de catastrophe naturelle sur la commune des Rousses :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	13/02/1990	19/02/1990	16/03/1990	23/03/1990
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

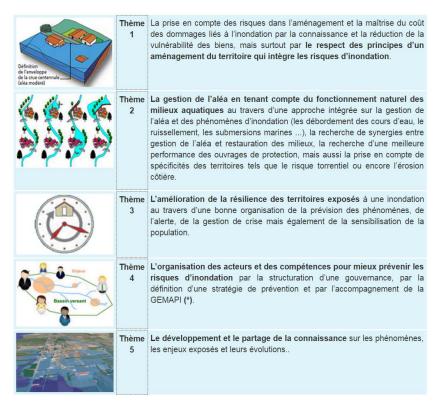
Source: Prim.net - Mise à jour 2/07/2007

#### Le PGRI plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour 2016-2021

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) est l'outil de mise en œuvre de la directive inondation. Il vise à :

- 1. Encadrer l'utilisation des outils de la prévention des inondations à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée;
- 2. Définir des objectifs priorisés pour réduire les conséquences négatives des inondations des 31 Territoires à Risques Important d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée.

Le PGRI traite d'une manière générale de la protection des biens et des personnes. Que ce soit à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée ou des TRI, les contours du PGRI se structurent autour des 5 grands objectifs complémentaires listés cidessous.



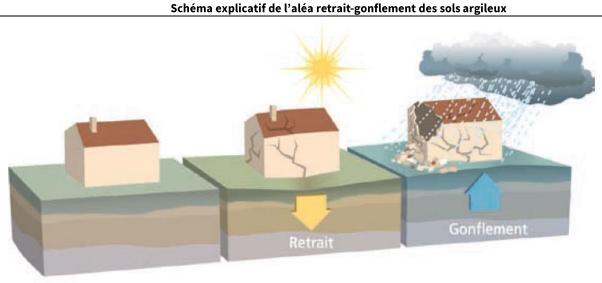
La commune ne fait pas partie d'un T.R.I.

# d. Phénomène d'aléa retrait-gonflements des sols argileux :

Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses affleurantes provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel.

Afin d'établir un constat scientifique objectif et de disposer de documents de référence permettant une information préventive, le BRGM a réalisé une cartographie de cet aléa à l'échelle de tout le département du Jura dans le but de définir les zones les plus exposées au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.

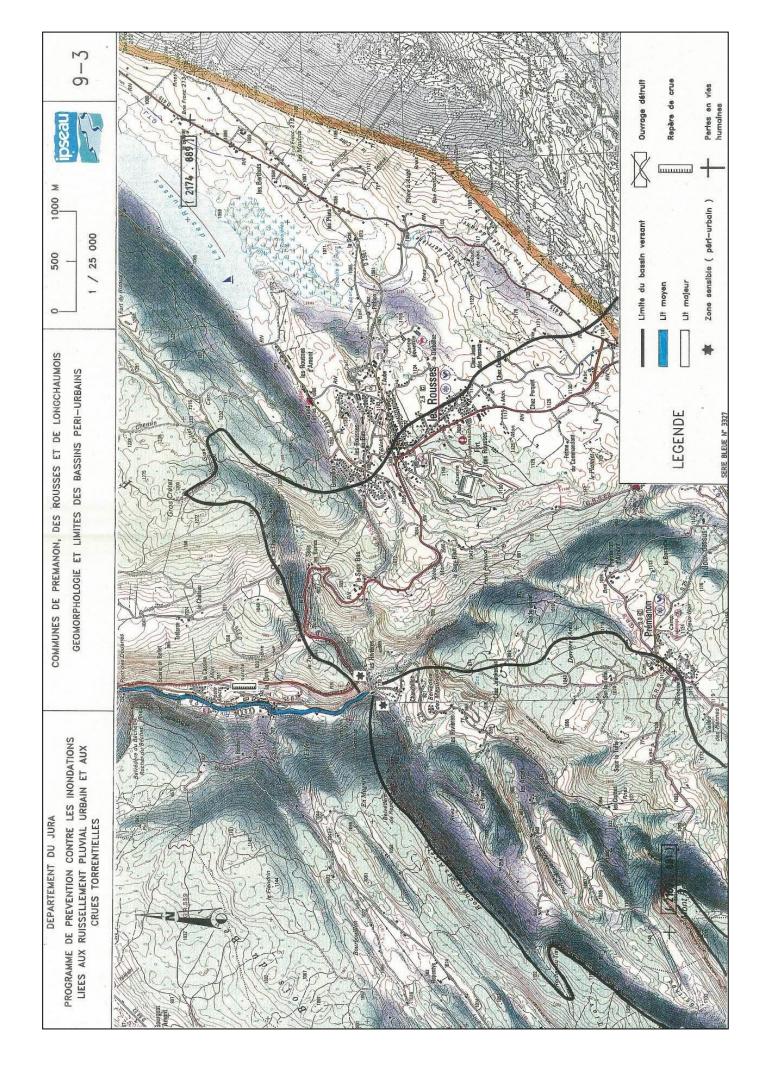
Les formations retenues (cf carte page suivante) sont représentées par deux couleurs (jaune et orange) correspondant à leur niveau d'aléa retrait-gonflement (respectivement faible et moyen).



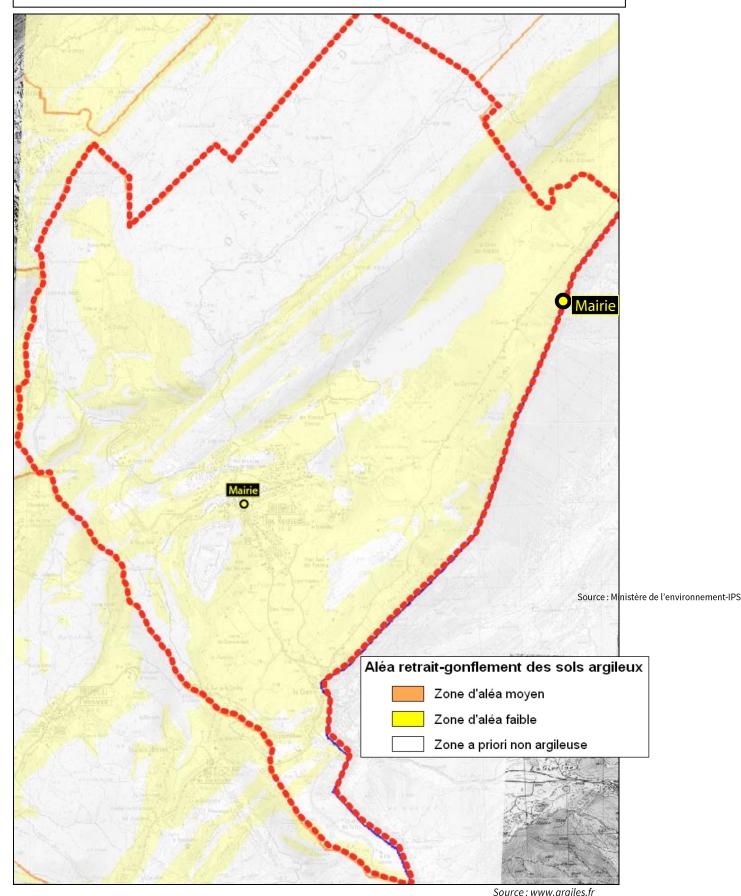
Source : Direction de la Prévention des pollutions et des risques

# 2.4.4. Pollutions

Le Lac des Rousses présente une légère turbidité de l'eau causée par une eutrophisation progressive (plancton). Les affluents, partiellement à l'origine de cette pollution, arrive dans le lac chargé en nitrate d'origine naturelle (pâturage), en chlorure (salage des routes), et en engrais d'entretien. La pression anthropique est également responsable de cette dégradation du milieu (extension de l'urbanisation et activités de loisirs).



# Carte de l'aléa de retrait-gonflement des sols argileux



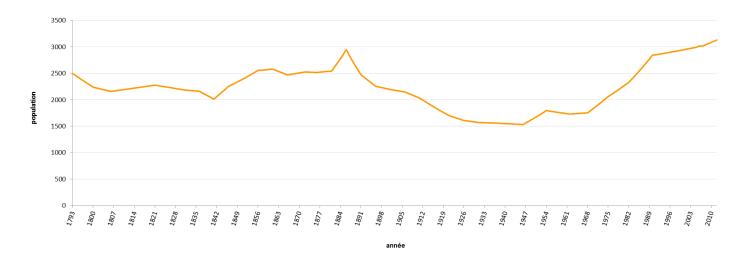
# CHAPITRE III: DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

# 3.1. LA POPULATION

# 3.1.1. Une augmentation constante de la population

#### a. Généralités

La population <u>municipale</u> de la commune des Rousses était de 3133 habitants en 2012 selon l'INSEE (dernier chiffre officiel).



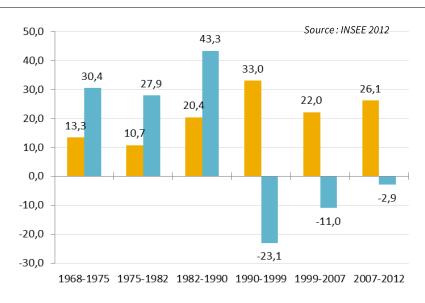
Entre 1968 et 2012, la commune des Rousses a connu une évolution quasi constante de sa population. En 44 ans, elle a augmenté de 75% et le taux de croissance annuel moyen est évalué à 1,4% par an. C'est entre 1982 et 1990 que la commune enregistre sa croissance la plus importante. Elle augmente de 22%, soit un taux estimé à 2,5% par an. A partir de 1990, la croissance ralentit et, entre 1999 et 2012, elle est évaluée à 0,66%/an.

Au cours de la dernière décennie, le canton de Morez et l'arrondissement de Saint-Claude suivent une dynamique similaire avec un accroissement annuel moyen de respectivement +0,1% et 0,2%/an.

#### b. Indicateurs démographiques

Le renouvellement démographique est assuré, et cela en raison du solde naturel positif depuis 1968. Entre 1982 et 1990, le solde migratoire est responsable de l'augmentation de la population. Après cette date, seul le solde naturel permet d'alimenter la population des Rousses.

Il en résulte un risque de baisse du renouvellement des générations, de vieillissement et de perte de population pour les années à venir si la commune ne recommence pas à accueillir des populations nouvelles.



	Les Rousses	Arrondissement de Saint-Claude
Population en 1999	2 840	51 406
Solde naturel	+ 0,8 %	+ 0,4 %
Solde migratoire	- 0,4 %	- 0,6 %
Taux de variation annuel %	+ 0,4 %	+ 0,2 %
Population en 2007	2 929	52 093
Solde naturel	+ 0,9 %	+ 0,4 %
Solde migratoire	-0,1 %	- 0,7 %
Taux de variation annuel 2007 - 2012%	+ 0,8 %	- 0,3 %
Population en 2012	3 133	51 319

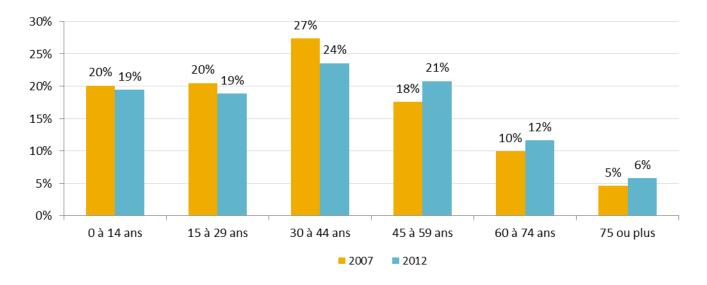
Source: INSEE (recensement 2008)

La commune connaît une évolution démographique nettement plus dynamique que les territoires auxquels elle appartient, canton ou arrondissement.

A noter que le département du Jura est passé de 248 759 habitants en 1990 à 250 925 habitants en 1999 pour augmenter encore en 2012 à 260 392 habitants, soit une augmentation de 9 467 habitants sur la période 1990-2012.

# 3.1.2. Un tissu social en mutation

Les classes d'âge de la population des Rousses ont enregistré une amorce de changement entre 1990 et 1999 qu'elles confirment entre 1999 et 2008. En effet, depuis 1990, la tendance est au vieillissement de la population sur la commune.



L'indice de jeunesse (part des 0-29ans sur les plus de 60 ans) témoigne de ce phénomène. Il passe de 4 en 1990 à 2,86 en 1999 et atteint 2,2 en 2012. Elle est due à la forte baisse de la représentation des 15-29 ans au sein de la population totale. Ils sont passés de 31% à 19% entre 1990 et 1999!

En conclusion, la population des Rousses, qui présentait dans les années 1990 une extrême jeunesse, est aujourd'hui confrontée à un rééquilibrage des classes. Si les premières observations conduisent à un vieillissement de la structure de la population, une analyse plus approfondie témoigne de la jeunesse persistante des habitants de la commune. Toutefois, les évolutions enregistrées aux Rousses sont particulièrement brutales et une poursuite des tendances dans ce sens pourrait conduire à une transformation radicale de la structure de la population dans les prochaines années.

A noter que les classes d'âge qui connaissent la croissance la plus forte entre 1990 et 2012 sont les 45-59 ans et les 60-74 ans qui augmentent respectivement de +41% et +44%.

L'évolution des 45-59ans est un phénomène à ne pas prendre à la légère. En effet, une partie des individus qui composent cette classe va basculer prochainement dans celle des 60-74 ans et renforcer de façon importante la représentation des personnes âgées dans la commune. En cas de non renouvellement des générations, cette tendance peut renforcer le vieillissement de la population de la commune.

L'ensemble de ces phénomènes illustrent une mutation encore fragile, susceptible de rapidement basculer. Néanmoins, la commune porte de l'intérêt pour les ménages, jeunes avec enfants ou plus âgés, à la recherche d'un pavillon. Il s'agit donc de préserver une offre en la matière afin de garantir le renouvellement de la population de la commune à travers le solde migratoire. Le cadre de vie et l'argument économique constituent également un attrait pour ce type de ménages.

#### Cette distribution traduit plusieurs phénomènes:

Ce fléchissement des 15-29 ans sur la commune peut s'expliquer par le phénomène de décohabitation. Les 15-29 ans quittent leur famille pour des raisons d'études et rencontrent des difficultés pour revenir s'installer sur la commune. En effet, la baisse des 30-44 ans peut s'expliquer par l'insuffisance d'une offre adaptée aux jeunes ménages ou par un coût du foncier trop élevé. Il s'agit donc de favoriser l'accueil de jeunes actifs sans quoi le renouvellement qui se réalise aujourd'hui ne s'effectuera plus aussi bien.

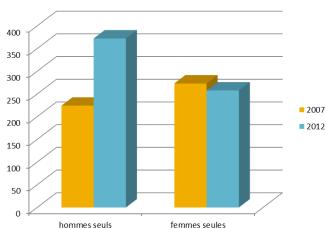
Enfin, cette proportion importante d'actifs entre 44 et 59 ans, pourra générer à long terme des besoins nouveaux en termes de logements, de services, d'équipements (services à la personne) et d'accès aux commerces.

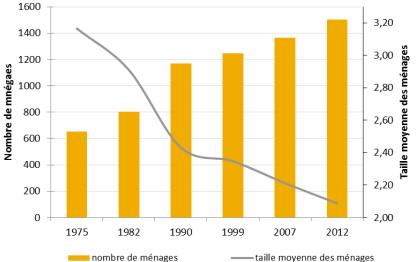
# 3.1.3. Des ménages plus nombreux et diversifiés

La population des ménages est estimée à 3 133 habitants répartis en **1 501 ménages** en 2012.

La taille moyenne des ménages connaît une baisse continue et prononcée depuis 40 ans. Elle atteint 2.09 en 2012.

Entre 1990 et 2012, le nombre de ménages d'une personne a littéralement explosé, passant de 402 à 630. Cette augmentation est encore plus marquée de 2007 (497) à 2012 (630).





Cette augmentation du nombre de ménages d'une personne est très « typée » puisque ces ménages supplémentaires sont exclusivement composés d'hommes seuls.

On peut y voir une conséquence du développement de l'emploi frontalier.

La baisse de la taille moyenne des ménages illustre plusieurs tendances observées à l'échelle nationale: le vieillissement d'une partie de la population, mais aussi l'installation des jeunes et des personnes divorcées, séparées ou veufs (veuves) et plus globalement le phénomène de décohabitation.

# 3.2. LOGEMENT

# 3.2.1. Evolution du parc de logements

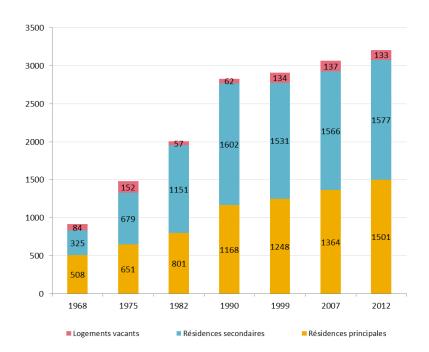
#### a. Les évolutions quantitatives

Globalement, la commune dispose d'une offre relativement diversifiée, tant en terme de typologie de logement que de statut d'occupation.

Un parc de logements locatifs publics et privés existe sur la commune permettant ainsi un meilleur accueil des personnes qui ne peuvent accéder à la propriété, en raison des coûts notamment. Ces logements sont en général des logements de plus petite taille qui permettent aux ménages de commencer leur parcours résidentiel sur la commune avant d'accéder à la propriété.

A l'instar de la population le parc de logements a connu de fortes évolutions au cours des décennies passées.

Le parc toute occupation confondue atteint 3210 unités en 2012.



Evolution du nombre de logements par type entre 1968 et 2012 - Source : INSEE 2012

# Les résidences principales

L'évolution du parc de résidences principales suit logiquement celui de la population. Son taux de croissance annuel est même supérieur à celui de la population, ce qui s'explique par la diminution d la taille des ménages – il faut plus de logements pour loger un même nombre de personnes.

L'évolution du parc de logements connue au cours des dernières décennies est exclusivement due aux résidences principales, les autres catégories de logements étant en stagnation.

### Les résidences secondaires

Les résidences secondaires ont enregistré l'évolution la plus importante entre 1968 et 2008 (387%!) et constituent aujourd'hui la catégorie la mieux représentée sur la commune (51,1%). Cette évolution a été particulièrement marquée entre 1968 et 1990, et stagne depuis.

#### Les logements vacants

Le nombre de logements vacants a doublé entre 1990 et 1999 et stagne depuis 1999 aux environs de 135 unités.

En 2012 le taux d vacance (nombre de logements vacants sur le nombre total de logements) est de 4.1 %.

C'est un taux faible.

Le taux de vacance est un indicateur de l'état du marché du logement.

Trop haut, il indique un marché faiblement dynamique et un manque d'attractivité du territoire

Trop bas, il traduit une tension sur le marché et un risque de surchauffe qui put se traduire par une sur valorisation des loyers.

Un taux de 6 à 7 % de vacance est considéré comme un taux moyen, raisonnable.

Le taux de 4.1 % de la commune des Rousses est donc faible et indique une tension sur le marché, une offre qui ne répond pas à la demande.

L'existence de ces logements vacants est davantage structurelle que conjoncturelle : certains biens ne sont pas à vendre, d'autres sont en cours de rénovation ou nécessitent la réalisation de travaux trop importants pour le propriétaire, et pour d'autres encore les procédures de succession n'aboutissent pas...

En outre, la réhabilitation de logement coûte cher. On observe une nette préférence pour le neuf, plus flexible et moins onéreux.

# 3.2.2. Le parc de résidences principales

# a Caractéristiques du parc de résidences principales

# Occupation du parc

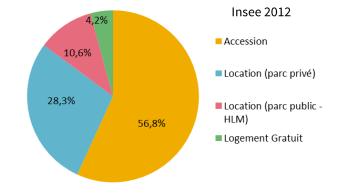
Le statut d'occupation des logements révèle une part majoritaire et croissante de propriétaires (56,8% en 2012 contre 45,2% en 1999).

Cette part reste modérée même pour un bourg-centre. A contrario le parc locatif est fortement développé.

Le parc locatif diminue en valeur absolue (-13 logements entre 1999 et 2012).

Cette tendance peut s'avérer inquiétante dans la mesure où le parc locatif assure un renouvellement de la population.

Le parc locatif en loyer libre se développe alors que le parc aidé a connu une diminution importante avec – 6% soit 27 logements en moins entre 1999 et 2012.

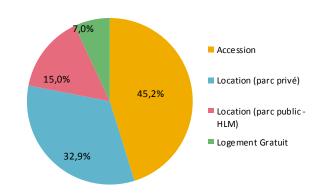


Insee 1999

# <u>Le parc de logement aidé</u>

La diminution du parc aidé est un phénomène à considérer de près dans un contexte de marché tendu où les prix moyens du marché sont élevés.

La commune dispose selon l'insee 2012 de 160 logements sociaux dit « SRU », soit 9.6 % environ du parc de résidences principales en 2012.



# <u>OPAH</u>

La dernière Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, dénommée « OPAH du Haut-Jura », a été réalisée entre 1998 et 1999. Elle a permis de réhabiliter sur la commune 13 logements de propriétaires bailleurs et 16 de propriétaires occupants.

Dans le détail, les logements aidés sont essentiellement des logements collectifs avec une certaine diversité de typologie de logements.

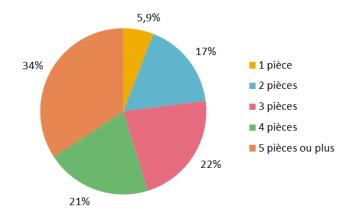
# Taille des résidences principales

Taille des résidences principales en 2012 - Source : INSEE 2012

Le parc de logements est assez équilibré quant à sa répartition par type.

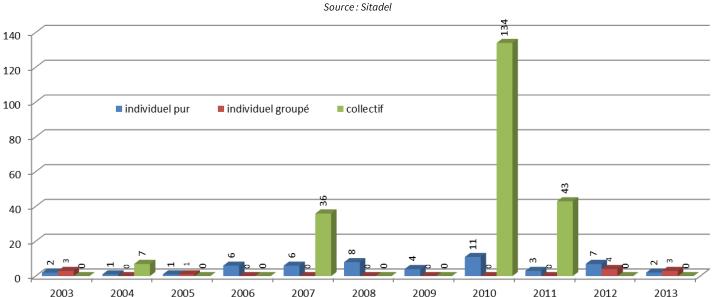
L'analyse de la corrélation entre taille des ménages et type des logements occupés ne montre pas de situation de sur-occupation (logement trop petit par rapport à la taille du ménage).

En revanche le nombre de petits ménages occupant de grands logements est important : 258 ménages de 1 ou 2 personnes occupent des logements de 5 ou 6 pièces.



	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes ou plus	Ensemble
1 pièce	82	6	1	0	0	0	89
2 pièces	211	36	9	0	0	0	256
3 pièces	170	90	56	19	1	0	334
4 pièces	88	106	57	41	12	4	308
5 pièces	38	80	55	58	13	3	246
6 pièces ou plus	43	97	42	63	20	3	268
Ensemble	631	414	219	181	47	9	1501



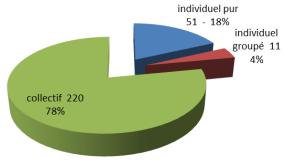


La base de données SITADEL (permis de construire) recense 282 logements neufs construits (commencés) entre 2003 et 2013 sur la commune, soit 28.2 par an en moyenne. Entre 1999 et 2012, l'INSEE recense 291 logements supplémentaires soit 22.5 logements supplémentaires par an. Des bases de calcul différentes expliquent l'écart entre les différentes sources, les ordres de grandeur restent cependant fiables.

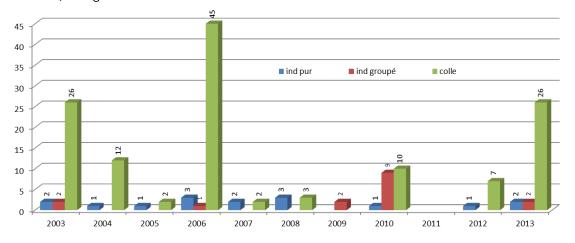
78 % des logements ont été construit dans des immeubles collectifs

La vocation touristique de la station, le manque de disponibilité foncière et le prix du m² de terrain constructible explique le grand nombre de logements collectifs par rapport aux logements individuels. Les chiffres ci-dessus comptabilisent aussi les résidences secondaires et les logements occasionnels.

Le dynamisme du domaine de la construction ne se limite pas à la construction de nouveaux immeubles, la base de données SITADEL



recense 165 logements concernés par des travaux sur immeubles existants. Différentes situations sont regroupées derrière ce vocable: extension de constructions existantes, transformation de locaux, transformation lourde de logements existants, changements de destination.



Cela concerne

notamment de nombreuses transformations de fermes en logements, mais aussi un phénomène particulier aux Rousses, où de nombreuses activités économiques anciennes (hôtel, artisanat,...) évoluent en résidences. Aujourd'hui encore, il est probable qu'il persiste encore un potentiel de rénovation sur la commune.

De par sa proximité avec le bassin suisse et son caractère de station touristique de montagne, Les Rousses subit une très forte pression foncière tant dans le marché de la résidence principale que secondaire.

# 3.3. L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

# 3.3.1. Un taux d'activité\* en légère augmentation

Sur la période 1999-2008, le taux d'activité des Rousses augmente, passant de 81,9% en 1999 à 83,0% en 2008. Ce phénomène est permis par l'arrivée d'actifs sur la commune.

Ce taux est supérieur à celui enregistré à l'échelle du Canton de Morez (77,6 %) et à celui de l'arrondissement de Saint-Claude (76,2 %).

(\*) Taux d'activité INSEE : actifs (20-59 ans) / pop. total (20-59 ans)

# 3.3.2. Un taux de chômage en stagnation

En parallèle, le taux de chômage a stagné, passant de 6,2% en 1999 à 6,3% en 2008, soit 109 personnes sans emploi (+8 individus sur la période).

Les arrivées de population sur la commune sont donc principalement le fait d'actifs ayant un emploi.

Ce taux est légèrement inférieur à celui constaté à l'échelle du Canton de Morez (6,8 %) et très inférieur à celui de l'arrondissement de Saint-Claude (9,7 %).

# 3.3.3. Une répartition des actifs équilibrée

Les Rousses	Population active totale	Actifs ayant un emploi	Actifs travaillant dans la commune	Actif travaillant dans une autre région (frontaliers)
2007	1 724	1616	597	651
2012	1811	1681	550	759

Source: INSEE (recensement 2012)

La population active n'a cessé d'augmenter, passant de 1612 actifs en 1999 à 1811 actifs en 2012. Cette hausse s'est accompagnée parallèlement d'une hausse du taux d'activité.

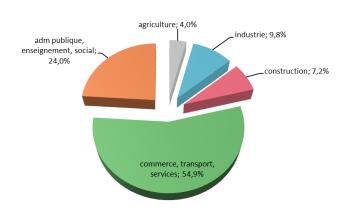
# 3.3.4. Un taux de concentration d'emploi élevé

Mais en baisse...

La commune compte  $\underline{\textbf{1077}}$  emplois en  $\underline{2012}$  contre 1 132 en 2007. Le taux de concentration d'emploi (nb d'actifs résidant sur la commune et ayant un emploi / nombre d'emplois sur la commune) est de 63.5 % en 2012 contre 69.6 % en 2007.

Le degré d'autonomie des Rousselands en matière d'emploi diminue, la dépendance vis-à-vis de l'emploi frontalier augmente.

Les secteurs où se concentrent ces emplois sont caractéristiques d'une économie « résidentielle » dominée par les services (au sens le plus large) à la population et très peu d'activités de production manufacturière.

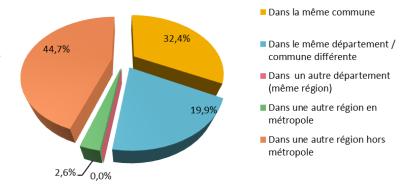


# 3.3.5. Plusieurs pôles d'attraction

Aux Rousses, 1681 actifs disposent d'un emploi en 2012.

32.4% d'entre eux travaillent sur le territoire communal. Les 63,3% restant effectuent des déplacements pendulaires vers les pôles d'activités de Genève, Morez, la vallée du Joux (mécanique de pointe) et la vallée de la Bienne (lunetterie).

En effet, les migrations alternantes des 1 037 actifs travaillant hors de la commune se concentrent majoritairement (pour 750 d'entre eux, soit 44,7%)



hors France métropolitaine, c'est-à-dire dans le canton de Genève, puis 19,9% (soit 338 individus) au sein du département de résidence (Jura). Seuls 6 actifs travaillent dans un autre département de la région Franche-Comté et 45 dans une autre région en France métropolitaine (Rhône-Alpes).

# 3.3.6. Une répartition des secteurs d'activité déséquilibrée

Source: INSEE (recensement 2008)

Actifs ayant un emploi selon la catégorie socioprofessionnelle	2012
Agriculteurs exploitants	0,4%
Artisans, commerçants, chef d'entreprise	6,2%
Cadres et professions intellectuelles sup.	8,8%
Professions Intermédiaires	25,9%
Employés	25,1%
Ouvriers	32,7%
Total	1880 personnes

La répartition de la population active révèle une majorité d'emplois située dans le domaine du commerce, transports et services divers. L'industrie est également bien représentée (31%).

Ces actifs se répartissent dans de nombreuses catégories socioprofessionnelles mais on peut constater une part relativement importante d'ouvriers, d'employés et de professions intermédiaires, soit des catégories socioprofessionnelles habituellement aux revenus modestes. Toutefois, la proximité immédiate du pôle d'emplois de Genève vient bouleverser ces idées reçues en offrant des meilleures conditions salariales à ces catégories socioprofessionnelles. En témoigne, l'analyse de l'imposition sur le revenu de la commune.

En 2008, Les Rousses compte 1 833 foyers fiscaux dont 70% sont imposables. Le revenu net déclaré moyen est estimé à 30 583€. Il est supérieur à la moyenne nationale (23 450€). Le revenu net déclaré moyen des foyers imposables est égal à 49 523€ (supérieur à la moyenne nationale : 35 008€).

#### a. L'enquête agricole

Dans le cadre de la réalisation du PLU, IR CONCEPT a réalisé le 07 juin 2010 une enquête agricole sur le territoire de la commune des Rousses.

Cette enquête est réalisée dans l'objectif de favoriser la protection de l'activité agricole, à savoir :

- éviter la destruction de l'espace agricole compte tenu des contraintes pesant sur la réalisation ou l'adaptation des bâtiments agricoles,
- éviter les conflits entre la pratique de l'activité agricole et les habitations proches,
- éviter le mitage par la dispersion de l'habitat,
- permettre le développement des communes sans gêner les activités agricoles existantes.

Cette enquête a permis de mettre en avant que 5 sièges d'exploitations subsistent sur la commune. Un 6<sup>ème</sup> siège existait jusqu'à ce que la ferme brûle en 2011; aujourd'hui, l'ancienne ferme est devenue un garage.

Localisation des exploitations agricoles des Rousses						
Numéro et nom de l'exploitation	Type d'activités	Lieu-dit				
1. Ferme « BROCQUET »	Elevage ovin et caprin	Chez Bénoni				
2. GAEC des « Sports d'Hiver »	Elevage bovin laitier	La Ferme				
3. GAEC « Tinguely »	Elevage bovin laitier et équins	Route du Mont Saint-Jean				
4. Ferme « LIZON »	Elevage bovin	Route Bief Dernier				
5. GAEC « Chez la Celina »	Elevage bovin	Le Gravier				

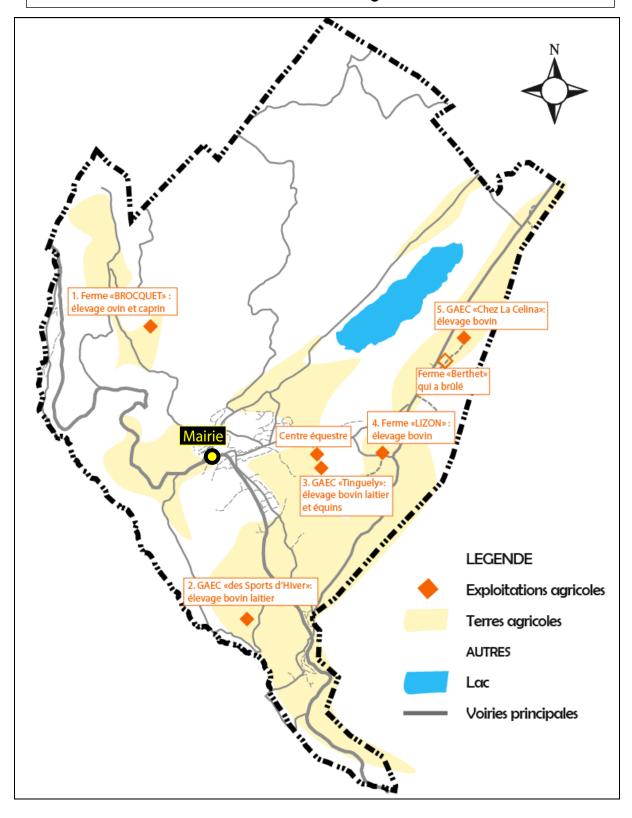
# Bâtiments d'élevage et distances de recul pour l'habitat

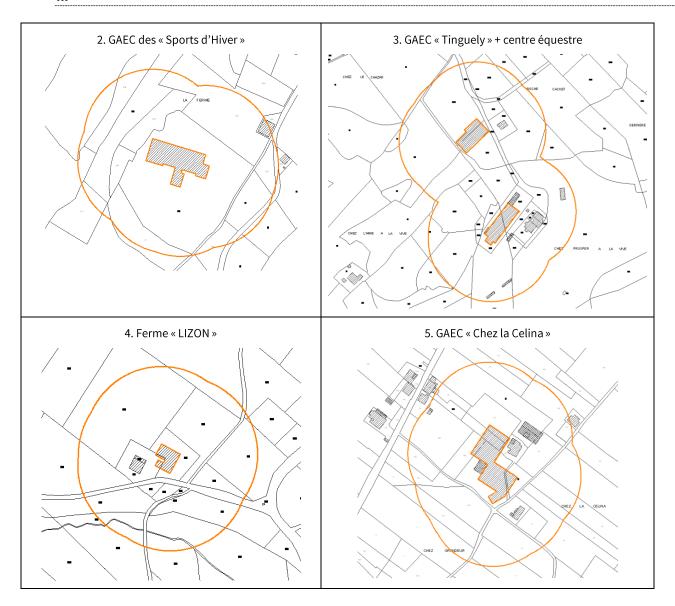
La législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) impose une distance supérieure à 100 mètres entre les installations d'élevage et leurs annexes (fumières, fosses, stabulations, silos,...) et les maisons d'habitation occupées par des tiers, les lieux publics, les stades, les terrains de camping ainsi que les zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposable aux tiers. 3 exploitations des Rousses sont des ICPE: le GAEC des spots d'hiver (sur 2 sites), le GAEC Tinguely et le GAEC de la Célina.

En ce qui concerne les bâtiments d'élevage visés par les prescriptions du règlement sanitaire départemental (RSD), cette distance doit être supérieure à 50 mètres. Par réciprocité, l'article L.111-3 du code rural stipule que toute nouvelle habitation ou immeuble habituellement occupé par des tiers à usage non agricole, à l'exception des constructions existantes, doit également respecter ces exigences d'éloignement. 2 exploitations des Rousses sont soumises au RSD (Les fermes « BROCQUET » et « LIZON »), ainsi que le centre équestre.

Sur les Rousses, les élus ont décidé que tous les bâtiments agricoles concernés sont soumis à une distance à respecter de 100m minimum.

# Carte de l'activité agricole





Remarque: la ferme « BROCQUET » (n°1) n'est soumise à aucun recul.

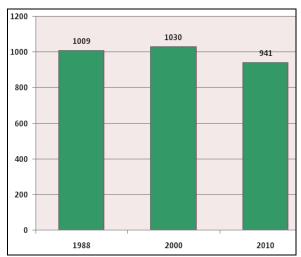
# **Orientations et productions**

L'occupation des terres aux Rousses se résume principalement à l'élevage bovin laitier. En dehors de cette spécialité, on recense des élevages de génisse, de mouton et de brebis.au pâturage.

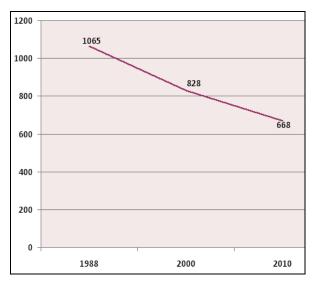
D'importantes surfaces de terrasses agricoles qui façonnent également le paysage de la commune sont à préserver.

Les données traitées dans ce paragraphe font référence aux surfaces cultivées par les exploitations présentes sur la commune.

# Evolution de la Surface Agricole Utilisée entre 1988 et 2010 (en ha)



# Evolution du nbr de bovins élevés entre 1988 et 2010



Source: RGA 2010

En 2010, 7 exploitations avaient leur siège sur la commune des Rousses élevaient 668 bovins sur 941 ha de Surface Agricole Utilisée, soit 1,4 ha par animal. En 2013, il n'y a plus que 5 exploitations agricoles.

En 1988, 23 exploitations ayant leur siège sur la commune des Rousses élevaient 1065 bovins sur 1009 ha de Surface Agricole Utilisée, soit moins de 1 ha par animal.

Ainsi, entre 1988 et 2010, la SAU a diminué de 7%.

#### Une forte diminution du nombre d'exploitations et du nombre de salariés agricoles

	1988	2000	2010
Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune	23	15	7
Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail annuel	35	20	14

Source: RGA 2010

Entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations professionnelles est passé de 23 à 7 sur la commune, soit plus des 2/3 en 20 ans. Dans le même temps, les effectifs salariés ont diminué de 40%, témoignant d'une professionnalisation plus accrue des éleveurs, sur une SAU qui a légèrement diminué dans la même période.

# Zone d'appellation d'Origine

Il existe trois labels AOC sur la commune :

- L'**AOC Comté,** définit par le décret du 30 décembre 1998 (modifié par le décret du 10 janvier 2000)
- L'AOC Gruyère, définit par le décret du 28 mars 2007
- L'AOC Morbier, définit par le décret du 22 décembre 2000.

On recense également de nombreux IGP : Emmental français Est-Central, Franche-Comté (blanc, rosé et rouge), Porc de Franche-Comté et Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau.

Ces distinctions mettent en avant la qualité des productions agricoles locales ainsi que la valeur des espaces dans lesquels ils sont produits. Le Plan Local d'Urbanisme doit tenir compte de ces caractéristiques et reconnaître l'importance des zones de pâturage.

# 3.3.8. Artisanat, industrie, commerces et services

Le tissu artisanal et commercial des Rousses est très important et diversifié. Il offre une gamme relativement complète de commerces et services à la population notamment.

Il est réparti dans plusieurs sites :

- les commerces de détails sont répartis dans le centre-ville des Rousses essentiellement ;
- quelques activités artisanales et industrielles sont réparties dans le tissu bâti, principalement au hameau de la Doye. Anciennement spécialisé dans la lunetterie, cette activité à fortement diminuée ces dernières années. On y trouve actuellement un supermarché.
- d'autre se localisent dans les zones d'activité André Lizon et Bois de l'Ours (carrefour market, menuiserie de meuble).

Pour les pratiques d'achats courantes, les habitants des Rousses trouvent l'essentiel de leur besoin sur le territoire communal qui offre à la fois des petits commerces de proximité mais également des surfaces commerciales plus conséquentes. Un marché a également lieu tous les vendredis matin sur le parking central.

Pour des pratiques plus exceptionnelles, ils disposent d'une offre élargie dans les vastes zones commerciales très complètes de Saint-Claude et de Lons-le-Saunier.

# a. Détails des activités et emploi

Selon les données INSEE, 372 établissements sont présents sur Les Rousses au 31 décembre 2009. Elles se répartissent de la manière suivante :

Secteur d'activité	nombre	%
agriculture, sylviculture et pêche	18	4,8
industrie	25	6,7
construction	28	7,5
commerce, transport et services divers	206	55,4
administration publique, enseignement, santé et action sociale	95	25,5

On peut donc affirmer que Les Rousses dispose d'une offre importante en commerces transports et services divers (55,4% des entreprises) ainsi que dans le domaine de l'administration (25,5%).

En 2008, les entreprises de la commune emploient 1 153 personnes, dont 219 non salariés.

65% des entreprises de la commune n'emploient personne et 30% disposent de 1 à 9 salariés. Il s'agit donc principalement de petites entreprises.

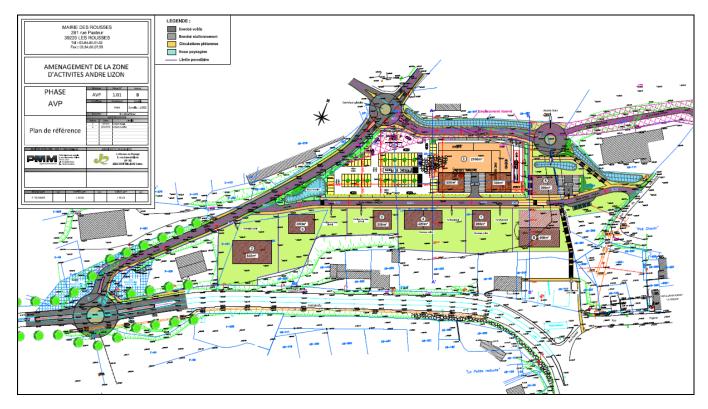
On recense également sur la commune 12 entreprises employant 10 à 19 salariés, 5 entre 20 et 49 salariés et 2 entreprises de 50 salariés ou plus. Cette dernière exerce dans le domaine du commerce, transport et service divers, ainsi que dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

En 2010, 20 entreprises ont été créées sur la commune. Il s'agit d'entreprises s'inscrivant principalement dans le domaine du commerce, du transport et des services divers (13), ainsi que dans celui de l'administration (5).

#### b. La Zone d'Activités André Lizon

Initiée à l'Ouest de la route du Génie, la Zone d'activité, baptisée aujourd'hui André Lizon, a été détournée de son affectation d'origine pour accueillir de nombreuses habitations. Seuls deux constructions à usage d'activité ont été réalisées sur ce secteur de plus de 3 hectares. Ils ont été réalisés le long de la route du génie, qui accède directement à la nationale 5. Les habitations se sont réalisées en retrait des grands axes, en accessibilité via des voies de dessertes locales.

En 2010, la municipalité a lancé un projet de développement en prolongement de la zone actuelle, à l'Est de la route du Génie le long de la RN5. Ce projet s'intègre dans un tissu artisanal existant (garage automobile notamment), sur une emprise inférieure à 3 hectares. Il prévoit la réalisation d'une voirie à double sens de circulation au Nord de la zone, accompagné de 2 giratoires. Une voie à sens unique, au cœur de la zone, permettra également de relier la route du Génie à la rue du Pré Chavin. Le projet intègre par ailleurs la gestion des déplacements doux (nombreuses liaisons piétonnes notamment vers le centre-ville) ainsi que la problématique eau pluviale en assurant la réalisation de nombreuses noues de rétention. 5140m² de surface seront dédiées au commerce et à l'artisanat. La zone permettra notamment la délocalisation d'un supermarché actuellement situé le long de la route du lac RD29e2, au Clos Capperony.



Plan de référence ZAC André Lizon

# c. La Zone d'Activités / le hameau de la Doye

Il s'agit d'un hameau bénéficiant d'un emplacement stratégique le long de la route de Prémanon (RD25), non loin de la route nationale 5. Le tissu urbain mêle constructions à usage d'activité et habitations. Le hameau de la Doye était autrefois dominé par l'industrie de la lunetterie qui s'est fortement réduite aujourd'hui.

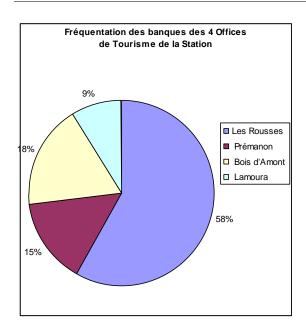
On y recense actuellement : un Intermarché, une usine de décolletage, une société industrielle de production de lunetterie...

Il reste encore des disponibilités foncières dans le hameau. Il conviendra par conséquent de réfléchir à un aménagement qualitatif d'entrée de ville dans ce secteur.

#### a. Historique

C'est en 1970, suite aux Jeux Olympiques de Grenoble, que la commune a été classée en « station de sports d'hiver ». En 1983, elle crée, avec les communes suisses de St-Cergues et Val de Joux, l'espace international de ski. Et en 1986, la station aux quatre villages nait en regroupant Bois d'Amont, Les Rousses, Prémanon et Lamoura.

#### b. Fréquentation



Le site des Rousses bénéficie d'une bonne attractivité comme en témoigne l'augmentation de la fréquentation des offices de tourisme : + de 39 000 visiteurs en 2009. Sur l'année 2010-2011, l'office du tourisme du village des Rousses a renseigné 75 000 personnes, soit l'accueil de 58% des touristes renseignés sur les quatre villages. Les 4 offices du tourisme de la station sont fréquentés à 59% sur la période hivernale.

95% des contacts de la station sont français. Les étrangers proviennent de la Suisse (38%) suivi de la Belgique (23%), de la Grande Bretagne (9%) et de l'Allemagne (8%).

On constate également une augmentation régulière des activités de loisirs dans la station (mis à part la fréquentation de l'année 2007 en baisse en raison des conditions climatiques défavorable).

Concernant le ski, le domaine ski alpin enregistre une hausse des fréquentations en 2009 : 303 000 forfaits journée contre 262 000 en 2004. Le domaine ski nordique est en reprise légère depuis 2007 (114 000 journées skieurs en 2009) avec un pic en 2006 à 138 000 journées.

Les activités hors neige (nautique, découverte, enfant, aventure) ont une dynamique variable, en légère hausse en 2009.

En conclusion, la station des Rousses bénéficie d'une bonne fréquentation, plutôt en hausse avec une demande importante en hébergements et une diversification des activités.

# c. Activités

Les activités hivernales sont orientées autour du ski alpin, du ski nordique, de l'espace récréatif, de l'école de ski, de la culture et de l'artisanat.

Le domaine skiable alpin compte 48 pistes et 34 remontées mécaniques :

# Domaine skiable alpin de la Station des Rousses :

Massifs >	Dole	Tuffes	Serra	Noirmont	Total	Total en km
Téléskis	8	10	4	5	27	
Télésièges	1	2	1	1	5	
Télécordes	0	1	1	0	2	
Total Remontées mécaniques	9	13	6	6	34	
Pistes noires	2	1	0	1	4	3.7
Pistes rouges	5	2	3	4	14	17.1
Pistes bleues	4	1	4	1	10	15.25
Pistes vertes	6	9	3	2	20	16
Total Pistes	17	13	10	8	48	52.05

Le domaine skiable nordique compte 22 pistes :

#### Domaine skiable nordique de la Station des Rousses:

Secteurs >	Risoux	Lamoura/Serra	Orbe	Sambine	Massacre	Total ski de fond
Pistes noires						
Pistes rouges	3		1	2	2	8
Pistes bleues		2	3	1	1	7
Pistes vertes		3	2	2		7
Total	3	5	6	5	3	22

Le nombre de kilomètres de pistes nordiques sur la Station des Rousses est de 217,5 km. Il est de 51,5 km sur la commune des Rousses.

La saison estivale fait place à de nombreuses activités :

#### Activités de pleine nature :

2 golfs 18 trous – Randonnée – Equitation – Balades thématiques – Vélo de route – VTT – VAE – Tir à l'arc, sarbacane et carabine – Course d'orientation – pêche – etc.

#### Activités d'aventure :

Fort aventure (souterrains aventure, Sur les traces des Commandos, Parcours Aventure) – Randonnée aquatique et canyoning – Escalade et Via Ferrata – etc.

#### Activités nautique:

Voile - Planche à voile - Kayak - Pédalos - Baignade - Barque - etc.

#### Autres activités:

Gyropode – Mini-golf – Espaces ludiques – Pétanque – Roller et skate – Tennis.

#### **Culture et Artisanat:**

Musées - Artisans - Gastronomie - etc.

Le site des Rousses est une station de moyenne montagne à l'enneigement de moins en moins garanti (cf. 2007). De fait, les évolutions récentes s'orientent vers un tourisme d'été plus important d'une part, et vers une diversification des activités d'hiver d'autre part : chiens de traineux, patinoire...

En conclusion, on observe une diversification des activités, qui s'écarte du ski alpin ou du ski de fond (raquettes, chiens de traineaux, patinoires...) et une ouverture l'été vers les loisirs en parallèle de la marche : canyoning, golf...

# d. Localisation

Les activités proposées sont réparties sur 4 villages : Prémanon, Les Rousses, Lamoura et Bois d'Amont, et de manière transfrontalière avec la Suisse (St-Cergue et Val de Joux).

# Deux constats:

- Des difficultés liées à l'éloignement des différents pôles de la station, notamment en ski alpin,
- Des difficultés liées à l'éloignement des sites de ski et des stations villages.

Afin de pallier à ces problèmes, un système de navettes a été mis en place au niveau de la station. 3 lignes de bus gratuites fonctionnent durant la saison hivernale avec trois fréquences le matin, une le midi et trois le soir. Elles effectuent les trajets Bois d'Amont – Prémanon, Noirmont – Lamoura, et Les Rousses – La Dôle.

Cette multipolarité nécessite de nombreux déplacements de véhicules sur la commune (Bus et voitures particulières) et des stationnements importants au pied de chaque site.

#### e. Hébergement

430 000 nuitées touristiques marchandes ont été comptabilisées sur la station des Rousses sur l'année 2010-2011, soit 15% des nuitées touristiques marchandes du Jura.

La station compte 9000 lits touristiques, soit 19% des lits touristiques du Jura.

Sur l'année 2010-2011, il était recensé sur la station aux quatre villages :

- 15 hôtels dont 9 aux Rousses,
- 38 structures d'hébergements collectifs, dont 12 aux Rousses,
- 2 campings (aucun aux Rousses)
- 4 chambres d'hôte, dont 1 aux Rousses. Le site gite de France en recense 49 en 2012 aux Rousses.
- 835 meublés, dont 465 aux Rousses,
- 3066 résidences secondaires, dont 1584 aux Rousses.

# Répartition des lits touristiques de la commune des Rousses selon le type d'hébergement :

Type d'hébergement	Nombre de structure	es Nombre de lits
Hébergements collectifs	12	621
Hôtels	9	329
Campings		
Chambres d'hôtes	1	2
Meublés	465	2359
Total hébergement touristique marchand	487	3311
Résidences secondaires (Chiffres Insee)	1584	

Les résidences secondaires: il s'agit à 52,5% de logements datant de la période 1975-1989. L'offre se concentre principalement autour des logements de 1 et 2 pièces (respectivement 24% et 44% du parc). 82% des résidences secondaires offrent 2 logements ou plus. On peut donc en déduire que ces types de résidences se présente principalement sous forme de collectifs.

Au 1er janvier 2011, la commune compte 8 hôtels offrant 99 chambres (contre 11 hôtels et 161 chambres en 2007).

Les hôtels se répartissent de la façon suivante: 1 hôtel 1 étoile, 5 deux étoiles, et 2 trois étoiles. Aucun camping n'est recensé.

En conclusion, le site dispose d'une capacité d'hébergement importante. Toutefois, les dernières saisons d'hiver ont rencontrés une difficulté pour répondre à la demande. Y-a-t-il nécessité de réaliser de nouveaux hébergements touristiques?

#### 3.3.10 Commerces et services

Sur l'ensemble de la station, on recense :

- 15 magasins de sport sont recensés, dont 5 aux Rousses,
- 9 commerces d'alimentation et de produits régionaux dont 7 aux Rousses (2 supermarchés),
- En matière de service aux Rousses : 4 prêt-à-porter, 5 habitat, librairie, cybercafé, laverie, poste, pharmacie, taxi,
- Dans le domaine de la santé aux Rousses : 3 médecins, 4 dentistes, 9 spécialistes sur 11 dans toute la station,

En conclusion, les Rousses constitue le cœur de la station et concentre la majeure partie des équipements, commerces et services. Elle est devenue le pôle relais local du Haut-Jura, à confirmer dans les années futures à la fois au niveau touristique mais aussi en tant que pôle d'emplois et de services.